

# Toutes et tous en grève le 19 mai



**1** Scoop : L. Chatel reprend les rênes de l'Éducation Nationale ! Malgré la communication ministérielle et la publicité dans les médias, la réforme du collège est rejetée par nombre d'enseignants et de parents. Cette réforme recycle les vieilles recettes de la réforme du lycée de Luc Chatel. En 2010, le ministre enlevait des heures d'enseignements disciplinaires pour financer «l'accompagnement personnalisé» et des «enseignements d'exploration». Quatre ans plus tard, le ministère annule précipitamment, le 14 avril dernier, le bilan de la réforme du lycée. Mais les enseignants du lycée, eux, constatent des heures d'AP fourre-tout, des options gadgets, des emplois du temps compliqués et des effectifs en augmentation. Comme avec la réforme Chatel, la concurrence entre équipes et entre établissements est exacerbée par la réforme du collège. Contrairement à la présentation trompeuse du ministère, le chef d'établissement, avec l'avis du conseil pédagogique, devra enlever 4 heures d'enseignements disciplinaires pour mettre en place des Enseignements Pratiques Disciplinaires différents d'un collège à l'autre et dont l'efficacité pédagogique reste à évaluer. 20 % de l'horaire hebdomadaire n'est donc plus consacré à la bureaucratie du travail des équipes - avec des multiples réunions - et le recours à une hiérarchie pédagogique intermédiaire - coordonnateur

de cycle, de niveau - aux ordres du chef. L'intersyndicale qui représente 80% de la profession demande le retrait de la réforme du collège qui n'apporte aucune amélioration aux difficultés des élèves et remet en cause l'engagement d'une éducation égalitaire et nationale de qualité pour tous. La ministre refuse d'écouter les propositions du SNES-FSU et multiplie les passages en force. Elle impose pour l'année 2015-2016, une rentrée en août et un troisième trimestre totalement déséquilibré de 9 à 11 semaines pour satisfaire le tourisme du ski. On est loin de « l'intérêt des élèves et de leurs conditions de réussite ». La journée de grève et de manifestation nationale du 19 mai est une étape essentielle. Le SNES-FSU appelle les collègues à organiser la mobilisation dès la rentrée des vacances, en particulier le 12 mai, par des AG, HIS, réunion parents-professeurs, rassemblements, lettres aux élus... au collège comme au lycée.

**Rendez vous le 19 mai à 14h00 (M° Luxembourg) pour manifester tous ensemble.**

**Pour un vrai bilan de la réforme du lycée Pour une vraie réforme du collège**

◆ DOMINIQUE CHAUVIN, MARTINE CLODORÉ, CLÉMENT DIRSON

# Non-titulaires : les problèmes persistent !



« Comment expliquer à votre banque que... vous êtes salarié... et non payé... ? »

**2** A ce jour, nos collègues connaissent encore des gros problèmes, notamment dans le paiement de leur salaire. Les contractuels, avec un contrat de moins de six mois, ne peuvent bénéficier de prestations sociales ni même avoir une avance sur salaire alors que le rectorat tarde à envoyer les contrats, les salaires mais aussi les attestations de fin d'emploi qui donnent droit au chômage. Ces situations sont à la fois inadmissibles et inhumaines. Comment répondre à ses besoins quotidiens, se rendre sur son lieu de travail sans traitement ? Comment expliquer à votre banque que vous êtes salarié par le Rectorat, donc l'État, et non payé depuis plusieurs mois ? A cela s'ajoutent l'écœurement, voire l'humiliation, qu'ont connu certains non-titulaires qui ont passé le concours réservé Sauvadet. Les résultats sont totalement insensés : près de 50% des postes n'ont pas été attribués ! Le SNES-FSU dénonce ces concours aux conditions restrictives et revendique la titularisation des précaires ainsi que l'arrêt de tout nouveau recrutement de non-titulaires. Dans l'immédiat, nous exigeons le réemploi de tous, une amélioration de leurs conditions d'exercice, de formation et une aide sociale dès le premier jour de travail.

◆ THIERRY BOERES, DAMIEN BESNARD, BERNADETTE NOVÉ

# La notation administrative

**3** La campagne de notation administrative s'est tenue du 3 au 31 mars. Si vous considérez que la note qui vous est attribuée, que l'appréciation littérale et que les pavés ne sont pas en accord avec votre implication dans l'établissement, vous pouvez contester. Toute baisse, maintien ou augmentation non usuelle doit s'accompagner d'un rapport du chef d'établissement qui peut être succinct. Si vous considérez que vos droits n'ont pas été respectés, adressez-vous directement à l'administration. Pour contester, vous devez faire un courrier pas trop long, justifiant votre position et adressé à madame la Rectrice. Il s'agit d'une demande en révision de notation administrative qui transitera par votre DPE. Cet envoi se fera par voie hiérarchique (sous couvert du chef d'établissement). Il est très conseillé de doubler d'un envoi direct. Nous vous rappelons que les contesta-

tions de notation administrative doivent arriver au Rectorat avant le 15 juin. Seul le pavé assiduité-ponctualité peut être contesté en CAPA. Il doit être à TB sinon le chef d'établissement doit produire un rapport. Vous pouvez néanmoins récuser vos pavés et l'appréciation littérale dans le courrier qui sera joint à votre notation. Bien sûr, vous pouvez aussi nous envoyer un double à emploi@creteil.snes.edu pour que nous vous défendions au mieux lors de la CAPA. Attention : toute notation dont l'augmentation sera supérieure à l'augmentation usuelle qui ne sera pas accompagnée d'un rapport du chef d'établissement sera harmonisée à la baisse par l'administration.

◆ BENOÎT GUILLOUET

# Nouveau socle : « cheval de Troie »

**4** Élaboré par le CSP en 2014, puis profondément remanié par la DEGESCO après un simulateur de consultation, le nouveau socle commun structuré en cinq grands domaines de formation, est sur le point d'être validé par le ministère. Tel qu'il se présente, le nouveau socle apparaît comme le « cheval de Troie » de la transversalité imposée et de la polyvalence subie au collège et représente un véritable danger pour nos enseignements. Le nouveau socle suppose une réécriture des programmes transversale et non plus disciplinaire, pour mettre les programmes en cohérence avec les nouveaux EPI (Enseignements Pratiques et Interdisciplinaires). Pour opacifier le tout, la DEGESCO a insisté pour obtenir une réécriture des programmes « par cycle » et non plus par année scolaire, sans repères annuels de progression des apprentissages. Il est à craindre que l'évaluation pédagogique soit désormais dévolue au chef d'établissement. Enfin, le nouveau socle nécessite une refonte de l'évaluation, par domaine et non plus par champ disciplinaire. Dans ce contexte, l'enseignement de la discipline ne serait plus la finalité de l'acte d'apprendre, mais le moyen : la discipline deviendrait un prétexte pour acquérir des domaines du socle. Il y a là un double danger : se voir contraint d'utiliser un outil d'évaluation informatisé et standardisé - un LPC bis - qui constituerait un outil de contrôle tatillon de l'activité de chaque enseignant ; se voir dépossédé de toute liberté pédagogique par l'imposition d'un cadre normatif et prescriptif excessif.

◆ ARNAUD BOYER

# Des projets innovants ?

**5** Les projets de programmes préparés par le Conseil Supérieur des Programmes pour le primaire et le collège ont été mis en ligne sur le site du Ministère le lundi 13 avril. La DEGESCO devrait les soumettre à la consultation des collègues entre la mi-mai et la mi-juin pour une entrée en vigueur à la rentrée 2016. Nouveauté, ils sont maintenant déclinés par cycle et construits en trois volets : les objectifs du cycle, la contribution de chaque discipline au socle commun sur la durée du cycle et enfin les programmes par discipline. Des projets de programmes sont aussi proposés pour des enseignements « hors discipline » que sont l'histoire des arts et l'éducation aux médias et à l'information. Le 3ème volet prend des formes différentes en fonction des disciplines, pour certaines des repères annuels plus ou moins précis sont donnés, pour d'autres non. Le CSP a prévu de les accompagner d'hypertextes pour éclaircir certains points et donner des propositions d'activités. Les hypertextes n'étant pas connus et la question de l'évaluation pas encore tranchée, il est difficile de se prononcer. Mais dans le contexte actuel, avec la réforme du collège qui remet en cause les horaires disciplinaires et impose l'interdisciplinarité, on peut se demander si le flou des projets de programmes ne dissimule pas, une fois de plus, la volonté politique de casser les disciplines.

◆ AMANDINE CORMIER ET ELSA GALEY



« Des programmes sont déclinés par cycle sans repères annuels »



## Mouvement : les rôles des élu-e-s SNES-FSU

**6** De la publication de la circulaire rectorale le 16 mars jusqu'à la fermeture du serveur le 1er avril, notre travail de commissaire paritaire a été le suivant :

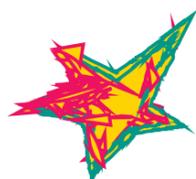
- 550 rendez-vous téléphoniques ;
- 750 mails pour conseiller les collègues ;
- des interventions sur les lieux de formation pour les stagiaires ;
- des déplacements à Bordeaux, Lyon, Montpellier, Poitiers et Rennes pour expliquer aux entrant(e)s les démarches à suivre.

Une fois que les collègues transmettent leur confirmation de demande de mutation, notre travail de vérification et d'examen des pièces jointes fournies par les participant(e)s à la mutation commence. Ce travail minutieux est essentiel pour permettre à un maximum de nos collègues de muter dans les meilleures conditions. A la suite de cela, nous ferons en sorte que l'administration traite équitablement chaque collègue lors des groupes de travail. Enfin, lors de la FPMA (formation paritaire mixte académique) les commissaires paritaires du

SNES-FSU interviendront pour qu'aucun(e) collègue ne soit oublié(e) et pour que toutes et tous soient affecté(e)s au plus juste de leurs vœux.

Notre travail s'achèvera avec la phase d'ajustement des TZR qui se tiendra du 8 au 13 juillet. Notre travail de commissaires paritaires consiste à éviter d'affecter nos collègues sur des couplages imposés par les chefs d'établissement et à nous opposer aux affectations hors zones. Une fois encore, nous serons vigilants pour garantir aux collègues des affectations qui respectent les préférences qu'ils ou elles auront formulées.

◆ EMILIE CLAIR, BENOIT GUILLOUET



### Vos rendez-vous

<p>▲ 12 mai JOURNÉE D' ACTIONS ET DE MOBILISATIONS COLLÈGUES, PARENTS, ÉLU-E-S</p>	<p>▲ 7 mai Groupe Travail postes spécifiques</p> <p>▲ 12 mai GT priorités médicales</p> <p>▲ du 12 au 18 mai GT barèmes mutations intra et formation paritaire mixte académique</p>	<p>▲ du 9 au 12 juin CAPA FPMA affectations</p> <p>▲ 19 juin CAPA FPMA révision d'affectation</p> <p>▲ 2 juillet CAPA titularisation agrégé-e-s</p> <p>▲ 8 au 13 juillet GT phase d'ajustement</p>
--	---	--

Journal bimestriel  
Prix : 2 euros Abonnement : 10 euros  
Directeur de publication : Clément Dirson  
Relecture : Odile Marais  
Graphisme : © Anne Vergoil  
Maquette : SNES-FSU Créteil  
Illustration Une : © Le Tone  
Imprimerie coopérative Expressions2  
10bis rue Bisson 75020 Paris  
CPPAP 0916S06180  
ISSN 275-9352 n°2014-4

SNES-FSU Créteil - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94110 Arcueil



## Non au master en alternance !

**7** On s'enfonce dans la crise du recrutement : le Ministère continue de creuser ! Avec près d'1/5 des postes non pourvus aux concours du 2nd degré, la crise du recrutement est profonde. Depuis quatre ans, les dispositifs mis en place sont inefficaces. Pire, ils sont nuisibles, puisqu'ils renforcent la précarité des étudiant-e-s qui ont d'autant plus de mal à réussir leurs études qu'ils doivent travailler dans les établissements. C'était déjà le cas des contractuels admissibles et des emplois d'avenir professeurs. Cela ne fonctionne pas ? Le Ministère continue !

Alors que propose d'expérimenter l'ESPE de Créteil ? Rien de moins qu'un master MEEF en alternance ! Celui-ci concernerait les étudiants en M1 de quelques disciplines du second degré (mathématiques en 2015 ; langues, lettres, physique-chimie et S2i en 2016) qui commenceraient à enseigner sans jamais avoir suivi aucune formation. Au programme, une demi-formation (qui passerait de 500 à 270h), un service en responsabilité à 1/3 temps et un concours spécifique au rabais !

Une fois de plus, le Ministère prévoit de sacrifier la formation pour utiliser les étudiant-e-s comme moyens d'enseignement. Rappelons que le taux d'échec aux concours des anciens masters en alternance expérimentés par Chatel étaient très importants. Le SNESup vise dans le mille quand il écrit : « Sarkozy en a rêvé, Valls le fait ! »

Rendre attractif le métier passe d'abord par en finir avec la précarité et par mettre en place une véritable formation, mais aussi investir pour de meilleures conditions de travail, une rémunération revalorisée (un certifié commence sa carrière à 1,12 SMIC) et la mise en place de pré-recrutements le plus tôt possible afin de démocratiser l'accès aux métiers de l'éducation.

◆ ROMAIN GENTNER



# SNES-FSU Créteil Le Journal



<p><b>1 L'ACTUALITÉ</b></p> <p>Toutes et tous en grève le 19 mai</p>	<p><b>2 LES PERSONNELS</b></p> <p>Non-titulaires : les problèmes persistent !</p>	<p><b>3 LES PERSONNELS</b></p> <p>La notation administrative</p>	<p><b>4 LE MÉTIER</b></p> <p>Nouveau socle : "cheval de Troie"</p>
<p><b>5 LE MÉTIER</b></p> <p>Des projets innovants ?</p>	<p><b>6 LA VIE DU SNES</b></p> <p>Mouvement : les rôles des élu-e-s SNES-FSU</p>	<p><b>7 À VENIR</b></p> <p>Non au master en alternance !</p>	<p><b>8 À VOS AGENDAS</b></p> <p>Vos rendez-vous</p>